⊡ 2. ACTEURS ET ENJEUX DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DU QUOTIDIEN EN FRANCE

Fil conducteur : Dans quelle mesure, un aménagement dans un territoire du quotidien peut-il devenir source de conflit ?

A) Jusqu'au milieu des années 1980, l'aménagement d'un territoire de proximité ne fait l'objet d'aucun conflit.

1) Que signifie aménager un territoire ?

- ❒ L'aménagement du territoire regroupe un certain nombre d'actions, d'interventions voulues par une collectivité territoriale, que ce soit une commune, une Région ou l'Etat sur le territoire qu'elle contrôle.
- ❒ D'une manière plus large, l'aménagement d'un territoire peut aussi être le résultat de ces actions souhaitées.
- ❒ Ces actions sont menées dans deux domaines : soit pour réduire les déséquilibres territoriaux, soit pour préserver des ressources rares, qu'elles soient naturelles ou culturelles dans une perspective de durabilité.

2) Pourquoi aménager ?

- ❒ Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Etat prend conscience de l'existence de profonds déséquilibres existant dans le territoire français.

LES DESEQUILIBRES DU TERRITOIRE FRANCAIS	Légende
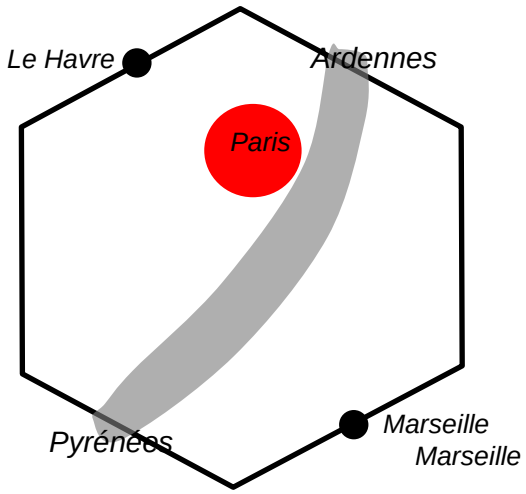	Poids exorbitant de Paris par rapport aux métropoles, voire du territoire national. La ligne Le Havre-Marseille sépare une France industrialisée et plus développée à l'Est et une France restée rurale à l'Ouest. La diagonale du vide est l'espace peu développée s'étendant des Ardennes aux Pyrénées.

3) De l'aménagement du territoire à l'aménagement des territoires.

- ❒ Au lendemain de la seconde guerre mondiale se met en place un état volontariste et centralisé qui décide de mieux aménager le territoire national pour réduire Ses grands déséquilibres.
- ❒ Dans ce but est créée en 1963 la DATAR, qui va multiplier des initiatives dans différents domaines, comme le développement agricole, les équipements touristiques et de transports et la transformation du réseau urbain.

LA CREATION DES METROPOLES D'EQUILIBRE	Légende
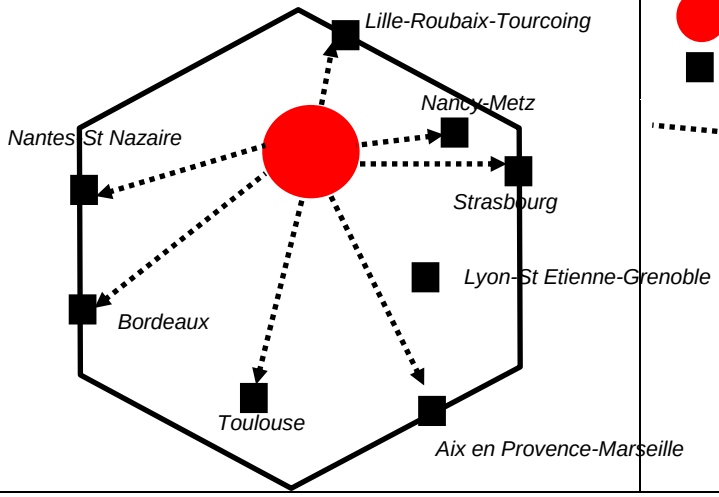	Poids exorbitant de Paris par rapport aux métropoles, voire du territoire national. Métropoles d'équilibre bénéficiant d'une politique volontariste destinée à équilibrer le poids de Paris. L'Etat dote les métropoles d'équilibre d'équipements, d'investissements publics renforcé

- A partir de 1982, suite aux lois de décentralisation, les Régions, communes ou intercommunalités deviennent des acteurs de l'aménagement de leur territoire. On ne parle plus d'aménagement du territoire mais de l'aménagement des territoires.

B) A partir du milieu des années 1980, des acteurs de plus en plus nombreux…

1) Un aménagement des territoires à plusieurs échelles.

L'aménagement des territoires se fait dorénavant à plusieurs échelles :

- A la petite échelle, l'Etat et l'Union européenne demeurent les grands acteurs de l'Aménagement des territoires par leur capacité financière et de décision :

➲ Si l'Union Européenne intervient dans le cadre de sa politique régionale en investissant dans les régions connaissant un retard de développement.

- ➲ L'Etat garde quant à lui un rôle déterminant en matière de budget et sur les grands projets d'envergure nationale comme les lignes TGV ou les constructions d'autoroutes.

- A la grande échelle les décisions peuvent se prendre de la Région (Conseil Régional) , de la commune, voire de l'intercommunalité.

2) Des acteurs privés de plus en plus présents.

- L'endettement de l'Etat, le ralentissement de la croissance économique, voire la rigueur budgétaire exigée par la commission de Bruxelles ont amené l'Etat depuis quelques années à désengager d'un certain nombre de projets d'aménagements.
- Pour faire face à ce désengagement de l'Etat, les collectivités locales se sont tournées vers les entreprises, dans le cadre de partenariat Privé/Public.
- Les PPP sont des accords permettant la mise en place d'un aménagement public par des entreprises privées qui en échange de tout ou d'une partie du financement obtiennent l'usage de cet aménagement ou l'amortissement de son cout pour une période déterminée.

C) La multiplication des acteurs et l'apparition de nouveaux enjeux peuvent devenir source de conflits.

Depuis les années 1990-2000, l'élargissement de l'Union Européenne, la mondialisation des échanges, ainsi que les effets du réchauffement climatique ont fait apparaître de nouveaux enjeux pour l'aménagement des territoires du quotidien.
Dorénavant il s'agit de favoriser la compétitivité des territoires, garantir leur cohésion tout en assurant la durabilité de l'aménagement des territoires.

1) L'enjeu de la compétitivité des territoires.

- Il s'agit dans le cadre de la mondialisation où les territoires sont en concurrence, de développer leur attractivité.
- A côté des pôles de compétitivité, l'Etat et les collectivités territoriales peuvent également investir par exemple dans des infrastructures de transport ou les réseaux numériques à haut débit.

2) L'enjeu de la cohésion des territoires.

- Il s'agit d'éviter que certains territoires soient marginalisés par les flux de la mondialisation. Ces territoires concentrent des populations à faible revenu, manquent d'infrastructures et d'investissements.
- C'est pourquoi dans le cadre de la politique de la ville, ces territoires bénéficient d'aides et de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales. Il s'agit de réduire la pauvreté, de lutter contre la fracture numérique ou le désenclavement.
- L'intercommunalité peut également être un moyen de maintenir la cohésion des territoires. Dans le cadre d'un regroupement de communes, les communes les plus pauvres peuvent trouver dans l'intercommunalité les ressources financières pour développer certaines infrastructures trop couteuses pour leur budget.

3) L'enjeu de la durabilité.

- Il s'agit de favoriser le développement économique, c'est-à-dire la compétitivité des territoires, d'y assurer l'égalité socio-spatiale, autrement dit la cohésion des territoires tout en préservant l'environnement des territoires.
- Cependant cette démarche met en relation différents acteurs aux objectifs parfois contradictoires : certains plutôt favorable à l'idée de compétitivité, d'autres privilégiant la cohésion du territoire.
- Seul le développement concerté permettrait de concilier durabilité, compétitivité et cohésion.

Bonjour. Bienvenue dans cette capsule consacrée à la mondialisation

L’étude de cas permet de dégager quelques grandes idées directrices qui peuvent ensuite être mises en perspective :
- il ne s’agit plus de l’«aménagement du territoire » conçu à la seule échelle nationale par un acteur unique, l’État : l’aménagement des territoires actuel est réalisé à des échelles multiples ;

- l’aménagement des territoires en France est le fait d’acteurs divers: acteurs publics, entreprises, groupements de citoyens ;
- La question du développement durable est au cœur de l’aménagement des territoires à travers le triple défi de l’équité sociale, de la pérennité environnementale et de la compétitivité économique